

Mastère Spécialisé®

ARCHITECTURE, TERRITOIRES ET SANTÉ

ENVIRONNEMENTS ET QUALITÉ DE VIE SANTÉ



CONTEXTE ET OBJECTIFS

De nouvelles pathologies ou troubles de santé dont certains sont liés aux organisations de l'espace architectural, urbain et environnemental, apparaissent et constituent enjeux et priorités en termes de santé publique. Les lieux de vie, de travail sont des espaces considérés comme l'un des facteurs déterminants pour la santé.

De nouveaux concepts sur l'aménagement, le cadre et les environnements de vie émergent et sont pris en compte dans les politiques publiques.

Ce changement de paradigme repositionne le rôle de l'architecte-urbaniste, lui conférant en parallèle un rôle d'acteur de santé.

Consciente de ces besoins, l'ENSAM propose une formation innovante, pluridisciplinaire et transversale, incluant le regard santé.

Les objectifs de cette formation diplômante sont de :

- proposer aux architectes, professionnels de l'aménagement urbain et de la santé, de la santé publique et environnementale des méthodes et des outils permettant la production d'un cadre de vie de qualité ;
- intégrer les études d'impact de santé, les diagnostics locaux de santé, etc.
- favoriser les prises de décision par le partage de connaissances entre les différents professionnels de la santé, de l'architecture, de l'urbanisme...

Le Mastère Spécialisé® répond en cela aux enjeux des politiques publiques qui sont d'intégrer la santé dans les documents d'urbanisme et de planification des aménageurs et des collectivités.

Il permet de développer compétences et expertise dans la conception et la mise en œuvre de moyens de prévention des risques en santé environnement. Il a également pour ambition une meilleure gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux facteurs environnementaux, dans les applications en architecture, en urbanisme et en aménagement du territoire

COMPÉTENCES ET DEBOUCHES

Le Mastère Spécialisé® « Architecture, Territoires et Santé » permet aux futurs diplômés d'étendre leurs champs de compétences en termes de :

→ Mise en œuvre des projets architecturaux intégrant le volet Santé : conception, management, coordination

→ Production d'opérations de construction : pilotage, direction et suivi

→ Conception architecturale tant dans son approche « programmation » que « composition ».

Les diplômés exerceront leurs compétences dans les domaines de la production du cadre bâti et du non bâti, et plus particulièrement au sein des organismes suivants :

→ Ministères

→ Collectivités territoriales et Collectivités locales

→ Opérateurs privés et publics de la construction (promoteurs, groupes immobiliers) et des projets urbains, territoriaux et de la santé

→ Etablissements de santé ou médico-sociaux

→ Bureaux d'études techniques de la construction spécialisés en santé

Compte-tenu de la prise en compte de la santé dans les politiques publiques, ce diplôme permet une ouverture possible vers la recherche et un doctorat.

PROGRAMME

Le programme est composé de cours et d'ateliers répartis en modules thématiques tous traités de manière interdisciplinaire, avec des regards croisés entre praticiens, techniciens et chercheurs intégrant les questions de santé.

Sont également proposés des visites de site, des mises en situation, ainsi qu'un voyage d'études européen permettant l'observation de situations et de solutions originales adoptées autour de ces sujets.

→ **10 modules thématiques**, articulés autour de questions spécifiques

→ **Ateliers de projets**, en équipes pluridisciplinaires, dont l'objectif est la mise à l'épreuve de la conception des savoirs acquis, en privilégiant une approche globale, intégrée et économique.

→ **Mise en Situation Professionnelle** de 4 mois minimum, en alternance avec les semaines de formation ou en fin de cursus.

→ **Une thèse professionnelle**, réalisée en lien avec le terrain de stage, sous la direction d'un directeur de thèse spécialisé dans la thématique choisie.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

→ **Durée du cursus : 353 heures** de présentiel sur trois semestres universitaires, à raison d'une semaine par mois.

→ **Soutenance de la thèse professionnelle** : décembre 2019.

→ **Lieu de formation** : ENSAM Montpellier.

POIDS HORAIRE ET CRÉDITS

353 HEURES de présentiel

75 ECTS (European Credit Transfer System)

Formation diplômante labellisée Conférence de Grandes Ecoles

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

→ **Catherine CECCHI**, Géographe de la santé, cadre de santé, enseignante, Vice-présidente de la société française de Santé Environnement

→ **Pierre SOTO**, Architecte et Maître de Conférences à l'ENSAM

INTÉRÊTS DE LA FORMATION

APPROCHE TRANSVERSALE DE L'ARCHITECTURE ,DES TERRITOIRES ET DE L'URBANISME INTEGRANT LA SANTE

A toutes les échelles : de la ville aux matériaux, en passant par l'habitat, avec des focus sur les programmes de construction spécifiques à la santé.

FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET INTERPROFESSIONNELLE

Pédagogie innovante basée sur la complémentarité de compétences, avec pour chaque module, un encadrement sous forme de binôme composé d'un professionnel de santé et d'un architecte.

DIVERSIFICATION DES MODALITES PEDAGOGIQUES Alternance de séminaires thématiques, ateliers de projets intensifs, conférences, visites et voyages d'études.

IMMERSION PROFESSIONNELLE DANS LE MILEU DE LA SANTE ET DE L'ARCHITECTURE

La Mise en Situation Professionnelle se fait au sein d'organismes acteurs du cadre de vie et de la santé.

DIVERSITE DES CANDIDATS

Publics de différents horizons professionnels.

CANDIDATURE

Ce Mastère Spécialisé® s'adresse à tous les acteurs des territoires du bâti, du non bâti et de la Santé :

→ Architectes

→ Ingénieurs hospitaliers

→ Maîtres d'ouvrages publics et privés, assistants à maîtres d'ouvrage

→ Programmistes, bureaux d'études techniques et de conseil

→ Commissaires-enquêteurs

→ Urbanistes, géographes, géographes de la santé

→ Economistes de la construction, entreprises et industriels

→ Cadres et directeurs d'établissements publics ou privés

→ Professionnels de santé (médecins, infirmières...) de santé publique, de santé environnement

→ Professionnels souhaitant se reconverter ayant préalablement mené une activité dans le milieu de l'architecture et/ou de l'urbanisme ou de la santé.

NIVEAU DE RECRUTEMENT :

→ Master 2 ou diplôme équivalent [bac+5] dans les domaines de la santé, sociologie, architecture, environnement, ingénierie, géographie.

→ Master 1 ou équivalent [bac+4] pour les candidats ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le milieu de l'architecture, de l'urbanisme ou de la santé.

→ Par dérogation, après examen du dossier de la Validation des Acquis Professionnels, certaines candidatures peuvent être retenues.

PROCÉDURE D'ADMISSION

→ Dossier de candidature à télécharger sur le site à retourner au plus tard le **31 mai 2018** à la Direction des études et de la pédagogie

→ Entretien après sélection sur dossier

→ Nombre de places : maximum 25

→ Candidats de pays non francophones : très bon niveau de français indispensable (certification du niveau C1 à fournir)

DROITS D'INSCRIPTION

→ **Renseignements** MSATS@montpellier.archi.fr

→ **Page web** www.montpellier.archi.fr/formations